## FIFTH SESSION, SEVENTEENTH LEGISLATIVE ASSEMBLY OF THE NORTHWEST TERRITORIES

# CINQUIÈME SESSION, DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

BILL 56

PROJET DE LOI 56

# MISCELLANEOUS STATUTE LAW AMENDMENT ACT, 2015

**LOI CORRECTIVE DE 2015** 

## **Summary**

This Bill corrects inconsistencies and errors in the statutes of the Northwest Territories. The Bill also deals with other matters of a minor, non-controversial and uncomplicated nature in the statutes.

## Résumé

Le présent projet de loi vise à corriger certaines incohérences et erreurs dans les lois des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à effectuer d'autres modifications mineures et non controversables dans certaines lois.

## DISPOSITION

Date of Notice	1st Reading	2nd Reading	To Committee	Chairperson	Reported	3rd Reading	Date of Assent
Date de l'avis	1re lecture	2 <sup>e</sup> lecture	Au Comité	Président	Rapport	3 <sup>e</sup> lecture	Date de sanction
May 29, 2015	June 2, 2015	June 3, 2015	October 1, 2015	Mr. Robert Bouchard	October 6, 2015	October 7, 2015	October 8, 2015

George L. Tuccaro Commissioner of the Northwest Territories Commissaire des Territoires du Nord-Ouest

## BILL 56

## MISCELLANEOUS STATUTE LAW AMENDMENT ACT. 2015

The Commissioner of the Northwest Territories, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly, enacts as follows:

#### All-terrain Vehicles Act

- 1. (1) The *All-terrain Vehicles Act* is amended by this section.
- (2) The English version of subsection 2(5) is amended by striking out "the age of 16 years" and substituting "16 years of age".
- (3) The English version of subsection 5(5) is amended by striking out "the age of 60 years" in that portion preceding paragraph (a) and substituting "60 years of age".
- (4) Paragraph 7(2)(c) is amended by striking out "of the municipal corporation" and substituting "appointed by the council".
- (5) The French version of subsection 7(3) is amended by striking out "corporation municipale" and substituting "municipalité".
- (6) The English version of section 9.03 is amended by striking out "the age of 14 years" and substituting "14 years of age".
- (7) The English version of paragraph 9.24(1)(b) is amended by striking out "\$1,000 or more" and substituting "at least \$1,000".
- (8) The English version of subsection 10(1) is amended by striking out "ex officio" and substituting "by virtue of his or her office".
- (9) Subsection 10(3) is amended by striking out "obstruct, molest or interfere with" and substituting "obstruct or interfere with".

## Family Law Act

2. (1) The *Family Law Act* is amended by this section.

## PROJET DE LOI 56

#### **LOI CORRECTIVE DE 2015**

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

#### Loi sur les véhicules tout-terrain

- 1. (1) La Loi sur les véhicules tout-terrain est modifiée par le présent article.
- (2) La version anglaise du paragraphe 2(5) est modifiée par suppression de «the age of 16 years» et par substitution de «16 years of age».
- (3) La version anglaise de la partie introductive du paragraphe 5(5) est modifiée par suppression de «the age of 60 years» et par substitution de «60 years of age».
- (4) L'alinéa 7(2)c) est modifié par suppression de «de la corporation municipale» et par substitution de «nommé par le conseil».
- (5) La version française du paragraphe 7(3) est modifiée par suppression de «corporation municipale» et par substitution de «municipalité».
- (6) La version anglaise de l'article 9.03 est modifiée par suppression de «the age of 14 years» et par substitution de «14 years of age».
- (7) La version anglaise de l'alinéa 9.24(1)b) est modifiée par suppression de «\$1,000 or more» et par substitution de «at least \$1.000».
- (8) La version anglaise du paragraphe 10(1) est modifiée par suppression de «ex officio» et par substitution de «by virtue of his or her office».
- (9) Le paragraphe 10(3) est modifié par suppression de «de gêner, d'entraver ou de molester» et par substitution de «de gêner ou d'entraver».

Loi sur le droit de la famille

2. (1) La *Loi sur le droit de la famille* est modifiée par le présent article.

- (2) The French version of paragraph 35(5)(a) is amended by striking out "de la date de la mort d'un des conjoint, immédiatement après la mort du conjoint" and substituting "de la date du décès d'un des conjoints, immédiatement après le décès du conjoint".
- (3) The French version of subsection 36(2) is amended by striking out "Lorsqu'à la mort d'un des conjoints" and substituting "Lorsqu'au décès d'un des conjoints".

Health and Social Services Professions Act

- 3. The French version of subsection 45(1) of the *Health and Social Services Profession Act* is amended by
  - (a) striking out "poursuites judicaires" and substituting "poursuites judiciaires";
  - (b) adding "ou le comité d'enquête" after "le sous-comité d'enquête".

Health Information Act

- 4. (1) The *Health Information Act* is amended by this section.
- (2) The French version of paragraph 13(4)(b) is amended by striking out "mesures de sécurité administrative, sécurité technique et protection matérielle" and substituting "mesures visant à maintenir les protections administratives, techniques et matérielles pour la protection".
- (3) The French version of paragraph 73(1)(d) is amended by striking out "garanties" and substituting "protections".
- (4) The French version of paragraph 80(1)(d) is amended by striking out "protège" and substituting "protègent".
- (5) The French version of subsection 85(1) is amended by striking out "garanties" in that portion preceding paragraph (a) and substituting "protections".
- (6) The French version of section 92 is amended by striking out "qui relève de sa compétence et à la demande verbale d'un individu," and substituting "sous sa garde ou dont il a la maîtrise, et à la demande verbale d'un individu,".

- (2) La version française de l'alinéa 35(5)a) est modifiée par suppression de «de la date de la mort d'un des conjoint, immédiatement après la mort du conjoint» et par substitution de «de la date du décès d'un des conjoints, immédiatement après le décès du conjoint».
- (3) La version française du paragraphe 36(2) est modifiée par suppression de «Lorsqu'à la mort d'un des conjoints» et par substitution de «Lorsqu'au décès d'un des conjoints».

Loi sur les professions de la santé et des services sociaux

- 3. La version française du paragraphe 45(1) de Loi sur les professions de la santé et des services sociaux est modifiée par :
  - a) suppression de «poursuites judicaires» et par substitution de «poursuites judiciaires»;
  - b) insertion de «ou le comité d'enquête» après «le sous-comité d'enquête».

Loi sur les renseignements sur la santé

- 4. (1) La *Loi sur les renseignements sur la santé* est modifiée par le présent article.
- (2) La version française de l'alinéa 13(4)b) est modifiée par suppression de «mesures de sécurité administrative, sécurité technique et protection matérielle» et par substitution de «mesures visant à maintenir les protections administratives, techniques et matérielles pour la protection».
- (3) La version française de l'alinéa 73(1)d) est modifiée par suppression de «garanties» et par substitution de «protections».
- (4) La version française de l'alinéa 80(1)d) est modifiée par suppression de «protège» et par substitution de «protègent».
- (5) La version française du passage introductif du paragraphe 85(1) est modifiée par suppression de «garanties» et par substitution de «protections».
- (6) La version française de l'article 92 est modifiée par suppression de «qui relève de sa compétence et à la demande verbale d'un individu,» et par substitution de «sous sa garde ou dont il a la maîtrise, et à la demande verbale d'un individu,».

- (7) The French version of paragraph 108(1)(c) is repealed and the following is substituted:
  - (c) est sous la garde de l'autre dépositaire ou dont celui-ci a la maîtrise.
- (8) The French version of each of subsections 127(1) and (2) is amended by striking out "«si le document relève de sa compétence et" and substituting "si le document est sous son contrôle ou sa maîtrise et qu'il".
- (9) The French version of paragraph 195(z.13) is amended by striking out "des garanties" and substituting "les protections".
- $(10)\,The\,French\,version\,of\,paragraph\,195(z.18)$  is amended
  - (a) in that portion preceding subparagraph (i), by striking out "manquements" and substituting "atteintes";
  - (b) in subparagraph (i), by striking out "un manquement" and substituting " une atteinte":
  - (c) in subparagraph (iii), by striking out "s'il y a manquement" and substituting "s'il y a atteinte"; and
  - (d) in subparagraph (iv), by striking out "du manquement" and substituting "de l'atteinte".

Northwest Territories Lands Act

5. The French version of subsection 29(1) of the *Northwest Territories Lands Act* is amended by striking out "désigner" and substituting "nommer".

Oil and Gas Operations Act

- 6. (1) The Oil and Gas Operations Act is amended by this section.
- (2) Paragraph (a) of the definition "Regulator" in section 1 is amended by striking out "the onshore other than that described in paragraph (a)" and substituting "that portion of the onshore falling outside the area described in paragraph (a)".

- (7) La version française de l'alinéa 108(1)c) est abrogée et remplacée par ce qui suit :
  - c) est sous la garde de l'autre dépositaire ou dont celui-ci a la maîtrise.
- (8) La version française des paragraphes 127(1) et 127(2) est modifiée par suppression de «si le document relève de sa compétence et» et par substitution de «si le document est sous son contrôle ou sa maîtrise et qu'il».
- (9) La version française de l'alinéa 195z.13) est modifiée par suppression de «des garanties» et par substitution de «les protections».
- (10) La version française de l'alinéa 195z.18) est modifiée par :
  - a) suppression de «manquements», dans la partie introductive, et par substitution de «atteintes»;
  - b) suppression de «un manquement», au sous-alinéa (i), et par substitution de «une atteinte»;
  - c) suppression de «s'il y a manquement», au sous-alinéa (iii), et par substitution de «s'il y a atteinte»;
  - d) suppression de « du manquement », au sous-alinéa (iv), et par substitution de «de l'atteinte».

Loi sur les terres des Territoires du Nord-Ouest

5. La version française du paragraphe 29(1) de la *Loi sur les terres des Territoires du Nord-Ouest* est modifiée par suppression de «désigner» et par substitution de «nommer».

Loi sur les opérations pétrolières

- 6. (1) La Loi sur les opérations pétrolières est modifiée par le présent article.
- (2) L'alinéa b) de la définition de «organisme de réglementation», à l'article 1, est modifié par suppression de «de la région intracôtière autre que celle décrite à l'alinéa a)» et par substitution de «la partie de la région intracôtière qui est hors de la zone décrite à l'alinéa a)».

- (3) The French version of subsection 27(3) is amended by striking out "comissaire" and substituting "commissaire".
- (4) Section 121 is amended by adding "that portion of" after "in respect of".

#### Petroleum Resources Act

7. Subsection 91(10) of the *Petroleum Resources* Act is amended by striking out "subsection (8)" and substituting "subsection (9)".

#### Residential Tenancies Act

- **8.** (1) The *Residential Tenancies Act* is amended by this section.
- (2) The French version of each of the following provisions is amended by striking out "l'ordre" or "un ordre" wherever it appears and substituting "l'ordonnance" or "une ordonnance" respectively:
  - (a) paragraphs 30(4)(e), 31(2)(e), 33(3)(e), 34(2)(d), 39(2)(e), 41(4)(c), 42(3)(f), 43(3)(d), 45(4)(e), 46(2)(c) and 54(1)(d);
  - (b) subsections 54(3) and 67(4);
  - (c) that portion of section 57 preceding paragraph (a).
- (3) The French version of subsection 41(5) is amended by striking out "l'ordre visé" and substituting "l'ordonnance visée".
- (4) The French version of paragraph 54(1)(b) is amended by striking out "l'ordre donné" and substituting "l'ordonnance rendue".
- (5) The French version of subsection 54(4) is amended by striking out "donner l'ordre de résiliation; celui-ci peut, par ordre" and substituting "rendre une ordonnance de résiliation; celui-ci peut, par ordonnance".

#### Social Assistance Act

- 9. (1) The Social Assistance Act is amended by this section.
- (2) The following provisions are each amended by striking out "Territories" and substituting "Northwest Territories":
  - (a) the definition "Director" in section 1;
  - (b) section 2;

- (3) La version française du paragraphe 27(3) est modifiée par suppression de «comissaire» et par substitution de «commissaire».
- (4) L'article 121 est modifié par insertion de «la partie de» après «à l'égard de».

## Loi sur les hydrocarbures

7. Le paragraphe 91(10) de la *Loi sur les hydrocarbures* est modifié par suppression de «du paragraphe (8)» et par substitution de «du paragraphe (9)».

Loi sur la location des locaux d'habitation

- 8. (1) La Loi sur la location des locaux d'habitation est modifiée par le présent article.
- (2) La version française des dispositions suivantes est modifiée par suppression de «l'ordre» ou «un ordre», à chaque occurrence, et par substitution de «l'ordonnance» ou «une ordonnance», respectivement :
  - a) les alinéas 30(4)e), 31(2)e), 33(3)e), 34(2)d), 39(2)e), 41(4)c), 42(3)f), 43(3)d), 45(4)e), 46(2)c) et 54(1)d);
  - b) les paragraphes 54(3) et 67(4);
  - c) le passage introductif de l'article 57.
- (3) La version française du paragraphe 41(5) est modifiée par suppression de «l'ordre visé» et par substitution de «l'ordonnance visée».
- (4) La version française de l'alinéa 54(1)b) est modifiée par suppression de «l'ordre donné» et par substitution de «l'ordonnance rendue».
- (5) La version française du paragraphe 54(4) est modifiée par suppression de «donner l'ordre de résiliation; celui-ci peut, par ordre» et par substitution de «rendre une ordonnance de résiliation; celui-ci peut, par ordonnance».

#### Loi sur l'assistance sociale

- 9. (1) La *Loi sur l'assistance sociale* est modifiée par le présent article.
- (2) Les dispositions qui suivent sont modifiées par suppression de «territoires», à chaque occurrence, et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest»:
  - a) dans la définition de «directeur» à

- (c) section 4;
- (d) paragraph 16(o).
- (3) Subsection 5(1) is amended by striking out "person in need in the Territories" and substituting "person in need in the Northwest Territories".
- (4) Subsection 5(2) is amended by striking out "eligible person in the Territories" and substituting "eligible person in the Northwest Territories".
- (5) That portion of section 11 preceding paragraph (a) is amended by striking out "the Minister of National Health and Welfare to provide for the payment by the Government of Canada to the Territories" and substituting "the federal Minister of Health to provide for the payment by the Government of Canada to the Northwest Territories".

- l'article 1;
- b) l'article 2;
- c) l'article 4:
- d) l'alinéa 160).
- (3) Le paragraphe 5(1) est modifié par suppression de «toute personne nécessiteuse se trouvant dans les territoires» et par substitution de «toute personne nécessiteuse se trouvant dans les Territoires du Nord-Ouest».
- (4) Le paragraphe 5(2) est modifié par suppression de «personne admissible se trouvant dans les territoires » et par substitution de «personne admissible se trouvant dans les Territoires du Nord-Ouest».
- (5) Le passage introductif de l'article 11 est modifié par suppression de «le ministre peut conclure avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social un accord prévoyant que le gouvernement fédéral participera aux frais engagés par les territoires » et par substitution de «le ministre peut conclure avec le ministre fédéral de la Santé un accord prévoyant que le gouvernement fédéral participera aux frais engagés par les Territoires du Nord-Ouest».